

Annexe au règlement de l'École de Musique Multisite Site d'Yverdon-les-Bains

But de l'école

Le but de l'École de Musique de l'Avenir d'Yverdon-les-Bains (ci-après nommée EMAY) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EMAY a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société.

Offre de cours

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- | | | |
|-----------------------|------------------------------|-------------------------|
| - Initiation musicale | - Saxophone | - Euphonium / Baryton |
| - Solfège | - Cornet / Trompette | - Batterie / Percussion |
| - Flûte traversière | - Cor / Alto mi ^b | - Tambour |
| - Clarinette | - Trombone | |

Instruments

Les instruments sont mis à disposition des élèves de l'EMAY gratuitement en fonction de leur disponibilité.

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. Toutes les réparations et services seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EMAY et à la charge des parents. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EMAY.

À la restitution de l'instrument, l'élève est tenu d'apporter son instrument dans un magasin de musique désigné par L'EMAY pour un service à ses frais. Une preuve de ce service est demandée.

Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

En cas de démission en cours d'année scolaire, l'écolage reste dû pour l'année entière.

Une demande écrite de remboursement d'écolage et un certificat médical sont à adresser au responsable de l'EM pour toute maladie de plus de trois semaines.

Rabais

L'Avenir soutient les élèves qui jouent dans l'harmonie, prendre contact avec le Comité.

Musique d'ensemble

La participation à l'ensemble de l'EMAY fait partie intégrante de la formation des jeunes musiciens au même titre que les cours d'instruments et de solfèges. L'entrée à l'ensemble EMAY est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents et le responsable du site. L'ensemble EMAY répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble EMAY est un cours offert aux élèves.

Concours des solistes

Les élèves de l'EMAY sont encouragés à participer au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Camp de musique

Semaine musicale 8-88, une semaine au mois d'octobre: L'Avenir offre la semaine, moyennant une participation pour les repas à charge des parents.

Camp SCMV, pour les élèves de tout le canton, deux semaines au mois de juillet: L'Avenir offre une participation.